

FICHIERS DES PIÈCES A JOINDRE POUR VOTRE INSCRIPTION

DORHEL vous remercie de lui fournir les fichiers des pièces ci-dessous qui concernent votre situation personnelle telle que vous avez répondu sur la fiche. DORHEL s'engage à n'utiliser ses documents qu'à des fins de contrôle et de vérification de votre situation personnelle, d'établissements des contrats et bulletins de paye, des organismes de l'URSSAF, des Caisses de Retraite, de la Médecine du Travail, de la DIRECCTE et du PÔLE EMPLOI. Votre CV et vos diplômes pourront, en outre, être transmis à vos clients pour vérification de l'adéquation de vos compétences et expériences avec la mission proposée.

TOUTES SITUATIONS

- PHOTOGRAPHIE** : Sympa la photo pour le seul usage de DORHEL, familiale de préférence Véritable photo ou par courriel fichier JPEG ou autre image. Jamais de photo sur papier ordinaire SVP
- PIÈCE D'IDENTITÉ (recto-verso)** : (l'ancien permis de conduire n'est pas une pièce d'identité)
Pour les français et les autres membres de l'UE : Carte Nationale d'identité ou Passeport
Pour les étrangers hors UE : Titre de séjour ou Titre de réfugié politique avec Autorisation de travail
- CARTE VITALE** : Carte vitale ou Attestation de la Caisse d'assurance maladie
- CV et DIPLÔMES PROFESSIONNELS** : Pour estimer vos compétences professionnelles
- RIB ou RIP** : A votre nom, pour vous payer salaires et remboursement de frais
- MEDECINE DU TRAVAIL** : (si une dernière visite avec un autre employeur date de moins de 5 ans)
- Si vous en possédez : **NOM COMMERCIAL et /ou LOGO** en joignant un fichier JPEG ou autre image

CAS PARTICULIERS DE SITUATION PERSONNELLE

- Justificatif de votre rente ou pension d'invalidité (éventuellement carte C.D.A.P.H.)
- Si vous utilisez un bureau (distinct de votre domicile), **vos bail et votre assurance multirisques**

VEHICULE PERSONNEL POUR USAGE PROFESSIONNEL (sauf VRP)

- PERMIS DE CONDUIRE RECTO-VERSO**
- CARTE GRISE** A votre nom, de votre conjoint ou de votre concubin pacsé ou non pacsé en qualité de propriétaire ou de locataire avec option d'achat.
N'oubliez pas de soucrire auprès de votre assureur une extension de garantie pour tous vos déplacements "professionnels" ou "affaires". L'assurance seulement "Trajet travail" ne convient pas
En cas d'accident, votre assurance pourrait refuser de vous rembourser, en totalité ou en partie, si les déplacements professionnels ne sont pas prévus au contrat et la responsabilité de l'employeur pourrait se trouver engagée en cas de dommages corporels pour ne pas avoir exigé de vous cette extension.
- CARTE VERTE d'ASSURANCES en cours de validité**
Sans ces trois documents, les indemnités kilométriques ne seront pas pris en compte.

MISSIONS A L'ÉTRANGER HORS UNION EUROPÉENNE

- Votre passport et vos visas
- La justification de vos vaccins obligatoires

ET TOUS AUTRES DOCUMENTS QUE VOUS JUGERIEZ UTILE DE TRANSMETTRE

DORHEL PORTAGE vous remercie